

AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

	-VERBAL D'EXAMEN DE CO	NFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONT	RÔLE D'UNE IN	STALLATION ÉLE	CTRIQUE À BASSE TENSION
Rapport n°	: POMJ41542/	9 Membre n°:		Demandeur	
Responsable des travaux: Données: Installation: Propriétai					ire/gestionnaire:
N° carte d'ide	n: JILL Wynn-15 F. L.S entité: . 444, 673.410	Nom, Prénom: Adresse: CP + Commune: Tél:			
Bases de l'ex	xamen: A Règlement Génér	al sur les Installations Electriques (RGII	E) O RGPT	O	
OArt 270	mise en usage O r	nodification O extension emporaire	O Art 87	O Art 271 bis O Art 278	① Unité d'habitation ② Unité de travail domestiqu
O Art 271		contrôle O	O Art 88	O Art	③ Parties communes
O Art 276		ransfert de propriété O	O Art	O Art	4 Autre
Données gér	nérales de l'installation élec	ctrique:			
Données distributeur Données installation	Compt. kWh n°: Index jour: nuit: Compt. kWh exclusif nuit: Protection branchement (A): 20 0 25 0 32 0 40 0 50 0 63 0 80 0 100 0 n°: Index nuit: Tension nominale: 0 230 V				
Contacts D	sts - contrôle visuel - scelle Dir. @Contacts Indir. @			Management of the second of th	
		t plombé a été plombé o n'a p		The state of the s	cite of lest dispositif diff
l e dispositif	differential general.	c plottibe a die plottibe e il a p			
	Remarques (nour la signifi			O He peut pas e	tre plombé
	lle tion	cation des codes éventuels: voir au	verso)		visa GRD:
nfractions - Infractions - Nouvel	ons lle tion nt	cation des codes éventuels: voir au	verso)		visa GRD:
nfractions - Infractions - Nouvel	ons lle tion nt	cation des codes éventuels: voir au	verso)		visa GRD:
nfractions - Infractions - Nouvel	ons lle tion nt ons tion nte	cation des codes éventuels: voir au	verso)		Visa GRD: Mandataire GRD: Nom:
nfractions - Infractions - Nouvel	ons lle tion nt ons tion nte nt ues	cation des codes éventuels: voir au	verso)		Visa GRD: Mandataire GRD: Nom:

GIOT JEAN MARC

1154

Annexe(s): Schéma(s) de position: Schéma(s) unifilaire(s): Schéma(s) unifilaire(s): Schéma(s): Sché

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation

Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électrique.

agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

(**) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates de prises pour qu'en cas de maintien en

service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max an, des infractions subsistent, l'organisme